



DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 038-213800873-20241104-04_11_049_1B4-DE



Élus :	29	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	24	
Absents :	1	
Pouvoirs :	4	
Votants :	28	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		Mme ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, Mme KADRI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, M. ESTATOF à Mme BRUMANA.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 04_11_049_1B4

OBJET : Mise à jour des membres des commissions du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que les commissions municipales avaient été installées après le renouvellement électoral de l'année 2020.

Suite à des démissions intervenues dans le groupe d'opposition « Agir ensemble pour Chasse », des remplacements avaient été effectués lors de la séance du 6 novembre 2023 au bénéfice de Monsieur CHARLEMAGNE, avec engagement de revoir possiblement ceux-ci après installation de nouveaux élus. Monsieur KOUZOUBACHIAN a depuis été installé lors de la séance du 30 septembre 2024.

Il y a donc lieu de permettre l'actualisation en ce sens des membres des commissions municipales :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** les désignations dans les commissions municipales et l'attribution des sièges indiqués ci-après :

COMMISSION DES FINANCES

Tous les Conseillers Municipaux

COMMISSION URBANISME

Tous les Conseillers Municipaux

COMMISSION TRAVAUX – MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Stéphane GANDINI, Christine JEAN, André COMBIER, Géraldine SAUVAGE, Salah BOUCHAMA, Eric COMBALUZIER, Sandrine RENAUD, Aïcha GACEM, Marius KOUZOUBACHIAN, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Pascal ESTATOF et Elvis CULIBRK.

COMMISSION LOGEMENT ET HABITAT

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Sonia DOUKKALI, Carmelo BALSAMO, Salah BOUCHAMA, Carmela LO CURTO, Sandrine RENAUD, Christine FRECHOSO, Farida KADRI, Loïs BELLABES, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Pascal ESTATOF et Elvis CULIBRK.

COMMISSION NATURE ET ENVIRONNEMENT

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Géraldine SAUVAGE, Salah BOUCHAMA, Cédric DEGLISE, Pierre BORG, Christine JEAN, Fernand LOPEZ, André COMBIER, Eric COMBALUZIER, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Muriel DANIELE et Laurence BRUMANA.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE – CULTURE ET ANIMATION

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Stéphane GANDINI, Fernand LOPEZ, Catherine MARTIN, Sylvie RANDON, Maxime PROIA, Cédric DEGLISE, Pierre BORG, Christine FRECHOSO, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Muriel DANIELE et Laurence BRUMANA.

COMMISSION EDUCATION

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Catherine MARTIN, Sylvie RANDON, Sandrine RENAUD, Loïs BELLABES, Sonia DOUKKALI, Carmela LO CURTO, Eric COMBALUZIER, Christine FRECHOSO, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Pascal ESTATOF et Laurence BRUMANA.

COMMISSION DEMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNETÉ

Pour mémoire à ce jour : Christophe BOUVIER, Fernand LOPEZ, Sylvie RANDON, Maxime PROIA, Loïs BELLABES, Cédric DEGLISE, Pierre BORG, Géraldine SAUVAGE, Carmela LO CURTO, Marius KOUZOUBACHIAN, Pierre-Marie CHARLEMAGNE, Muriel DANIELE et Elvis CULIBRK.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 08 novembre 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 12 novembre 2024.